



SADEC AKELYS
AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

SADEC LYON

5 rue Gorge de Loup

69009 LYON

Tel +33 (0)4 72 85 60 60

Fax +33 (0)4 72 85 60 69

Mail accueil.lyon@sadec-akelys.fr

www.sadec-akelys.fr

SAS 4B INVEST

54 avenue Général Leclerc

69100 VILLEURBANNE

*Société par actions simplifiée au capital de 48 357 € en
cours de constitution*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DE L'APPORT EN NATURE EFFECTUE
PAR MONSIEUR JAMEL BEN GUIRAT
AU PROFIT DE LA SAS 4B INVEST**

Nos cabinets : Bourgoin-Jallieu • Cergy-Pontoise • Châlons-en-Champagne • Dijon • Lille • Lyon • Nancy • Nogent-sur-Seine • Paris
Pouilly-en-Auxois • Romilly-sur-Seine • Saint-Dié • Saint-Dizier • Sens • Strasbourg • Troyes • Vitry-le-François

Société SADEC - Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région de Paris - Ile de France
Société de Commissaires aux comptes, membre de la Compagnie Régionale de Paris

Siège social - 19 avenue de Messine - 75008 Paris - Tél. +33 (0)1 53 53 58 00

Siège administratif - 6 rue du Général Sarraill - 10000 Troyes - Tél. +33 (0)3 25 80 66 80

SELAS au capital de 4 000 000 euros - RCS Paris 351 461 694 - SIRET 351 461 694 00439 - APE 6920 Z - N° TVA intracommunautaire : FR41351461694

DS
JBG

SAS 4B INVEST

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DE L'APPORT
EN NATURE EFFECTUE PAR MONSIEUR JAMEL BEN GUIRAT
AU PROFIT DE LA SAS 4B INVEST**

Au futur associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime de l'associé unique de la SAS 4B INVEST en date du 23 mai 2023, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L.225-8 du Code de Commerce, sur l'appréciation de la valeur de l'apport en nature effectué par Monsieur Jamel BEN GUIRAT au profit de la SAS 4B INVEST, société en cours de constitution.

L'apport en nature a été arrêté et détaillé dans le traité d'apport en date du 23 mai 2023.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports et à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée, et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des titres à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

1. Exposé de l'opération projetée

Dans le cadre d'un projet de réorganisation juridique de la société BBO, Monsieur Jamel BEN GUIRAT souhaite constituer une holding, la SAS 4B INVEST par apport de 1 794 actions de la SAS BBO sur un total de 2 562 actions qu'il détient.

2. Description et évaluation de l'apport

SAS BBO

La société a été immatriculée le 18/06/2008 et est sous la forme d'une SAS avec comme Président, Monsieur Thierry SORLIN. La société est immatriculée au RCS de Lyon sous le n° 504 765 736 et son siège social est situé au 2 impasse Lionel Terray à Meyzieu (69330).

A la date du présent rapport, le capital social s'élève à 356 144 € et est divisé en 22 259 actions de 16 € chacune entièrement libérées.

SAS 4B INVEST

L'activité principale de la société est la gestion d'un central téléphonique de réservation de taxis ou de tout type de moyen de transport, l'activité de petite messagerie, la location de véhicules avec ou sans chauffeur, l'activité de transport public de personne et de façon générale toute activité exercée au moyen d'un véhicule.

La société clôture ses comptes le 31 décembre de chaque année et les principaux indicateurs financiers sont les suivants :

Chiffres en €	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
Capital social	406 144	406 144
Capitaux propres	1 109 285	603 490
Total Bilan	7 468 727	4 519 454
Chiffre d'affaires	21 729 665	15 404 826
Résultat d'exploitation	614 710	262 552
Résultat net	505 794	199 870

Evaluation de l'apport

L'évaluation de la société BBO a été réalisée sur la base de plusieurs méthodes notamment dite de rentabilité et patrimoniale principalement.

L'apport s'élevant à 48 357,97 € a été évalué sur la base des comptes BBO de 2019 à 2021 mais également d'une situation comptable au 30 juin 2022.

3. Rémunération des Apports

En rémunération de l'apport identifié auparavant, il sera donc attribué à Monsieur Jamel BEN GUIRAT, 48 357 actions d'une valeur nominale de 1 € dans le cadre de la constitution de la SAS 4B INVEST. Du fait des rompus, il résultera une soulte d'un montant global de 97 cents au versement de laquelle l'apporteur renonce expressément.

Aucun avantage particulier octroyé dans le cadre de cet apport.

4. Aspects juridiques et fiscaux

L'apporteur déclare vouloir bénéficier du régime du report d'imposition des plus-values d'apport conformément aux dispositions de l'article 150-OB ter du Code Général des impôts.

5. Vérifications effectuées

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour vérifier la réalité des apports et la valeur attribuée à ces apports.

Ces diligences ont consisté à :

- Vérifier la pleine propriété des titres apportés en nous faisant confirmer de l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- M'entretenir avec Monsieur Josselin GHARIB, Directeur Administratif et Financier de la société BBO afin de mieux comprendre le projet de l'opération et nous assurer des perspectives économiques 2022 & 2023 et notamment du projet de comptes au 31/12/2022 ;

SAS 4B INVEST

- M'entretenir avec le conseil juridique du contexte de l'opération et du scénario retenu dans l'évaluation de la société BBO ;
- Récupérer les comptes annuels de la société BBO pour les exercices 2019 à 2021 ;
- Récupérer les rapports de certification du Commissaire aux Comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021 ;
- Contrôler l'existence de l'apport en nature ;
- Analyser les valeurs individuelles proposées dans le projet de contrat d'apport ;
- Nous assurer de la pertinence de la méthode retenue pour valoriser les apports et de la correcte application de cette méthode.
- Vérifier, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports ;
- Approcher directement la valeur des apports considérés dans leur ensemble.

6. Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur de l'apport en nature s'élevant à la somme de 48 357,97 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire des apports (48 357 €) augmenté de la soulte de 0,97 cts.

Lyon, le 2 juin 2023

SADEC
Représenté par Jacques MAUREAU
Commissaire aux apports.